COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/157

RESTRICTION DE CIRCULATION
TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU RUE DE L'AA
PROLONGATION

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par SUEZ EAU FRANCE à ANZIN, qui va réaliser des travaux de création d'un branchement eau au 2bis rue de l'Aa,
Vu la demande de prolongation jusqu'au 31/08/2026,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte avec empiétement sur chaussée aux abords du chantier sis 2bis rue de l'Aa, à compter du démarrage des travaux et ce jusqu'au 31/08/2026.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- La société SUEZ EAU FRANCE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 03/07/2026
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Eric BLIN.